PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 AOUT 2026 A 18H00

Présents : Michel THOMAS, Catherine MOLLIER, Jean-Christian BRUEYRE, Valérie DEJAEGHERE, Frédéric CONSTANT, Arnaud MOURARET, Véronique BOYER, Violaine BRAHIC, Mehdi BENNOURINE RIOU

Absents : Ludovic AGOPOME (pouvoir à Michel THOMAS) et Myriam THEVENOT

Secrétaire de séance : Valérie DEJAEGHERE

Heure d'ouverture de la séance : 18h02

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2026

VOTE :
Pour : 10
Contre :
Abstention :

Mehdi Bennourine Riou indique que lors de la séance du 28 avril 2026, dans les points divers du Conseil municipal, il avait été convenu que les procès-verbaux du Conseil municipal incluraient désormais les prises de paroles des conseillers. Il indique que le procès-verbal soumis au vote ne détaille pas les prises de parole et que cela l'ennuie, notamment parce qu'il avait été évoqué la méthode collégiale qui serait mise en œuvre pour recevoir et écouter les candidats aux sénatoriales et que le maire expliquerait les éléments qui conduiraient son choix. Il indique bien vouloir participer à la rédaction des comptes-rendus si cela peut faciliter les choses.
Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une simple erreur d'habitude.

1/ Revalorisation de la participation financière pour les fournitures scolaires

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que l'achat des fournitures scolaires pour les élèves de l'école de Balazuc est à la charge de la Commune.

Durant de nombreuses années, la participation de la Commune aux fournitures scolaires était de 50 € par élève et par an. Depuis l'année scolaire 2018-2019, cette participation s'élève à 70 € par enfant.

Au vu de l'augmentation des prix depuis septembre 2018, il semble nécessaire de revaloriser cette participation.

Le Conseil municipal décide de revaloriser cette participation à compter de l'année scolaire 2026-2027, de la fixer à 100 € par élève et par année scolaire et inscrit les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026 de la Commune.

VOTE :
Pour : 10
Contre :
Abstention :

2/ Participation financière aux salaires de l'ATSEM et de l'accompagnatrice de la navette pour l'année scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Regroupement Pédagogique avec la Commune d'Uzer existe depuis de nombreuses années.

A ce titre la Commune de Balazuc participe à hauteur de 144 heures par année scolaire au salaire de l'accompagnatrice de la navette afin de partager les frais équitablement avec la Commune d'Uzer qui l'emploie. Cela correspond à 1 heure par jour, 4 jours par semaine pendant 36 semaines.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis l'année scolaire 2023-2024 et à la demande de Monsieur le Maire d'Uzer, la Commune verse également une participation au salaire de l'ATSEM d'Uzer qui correspond à 576 heures par an. Cela correspond à la prise en charge d'environ 3h30 par jour d'école.

Afin de pouvoir verser les participations de l'année scolaire 2025-2026 à la Commune d'Uzer, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au fonctionnement du RPI Uzer / Balazuc.
Cette convention fixe les participations pour l'année scolaire 2025-2026 comme suit :

- ATSEM : 13 305.60 €
- Accompagnatrice navette : 2 483.42 €.

Le Conseil municipal accepte de verser la somme de 13 305.60 € à la Commune d'Uzer pour l'année scolaire 2025-2026 comme participation financière au salaire de l'ATSEM (équivalent à 576 heures sur la base du salaire de février 2026), accepte de verser la somme 2 483.42 € à la Commune d'Uzer pour l'année scolaire 2025-2026 comme participation financière au salaire de l'accompagnatrice de la navette (équivalent à 144 heures), autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonctionnement du RPI Uzer / Balazuc pour l'année scolaire 2025-2026 et inscrit les crédits nécessaires au budget 2026 de la Commune.

VOTE :
Pour : 10
Contre :
Abstention :

3/ Revalorisation des tarifs des repas de la cantine

Nous avons reçu un courrier de la Société Plein Sud Restauration fin juillet, nous informant d'une augmentation du prix du repas de la cantine de 4.76 € HT (soit 5.02 € TTC) à 4.85 € HT (soit 5.12 € TTC) à compter du 1er septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1er septembre 2015, le prix du ticket cantine est fixé à 4.30 € pour le 1er enfant et à 3.30 € pour les enfants suivants d'un même foyer.

Afin de répercuter une partie de l'augmentation, le Conseil municipal décide de fixer le prix du ticket cantine à 4.50 € pour le 1er enfant et à 3.50 € pour les enfants suivants d'un même foyer à compter du 1er janvier 2027.

VOTE :
Pour : 10
Contre :
Abstention :

4/ Nomination du correspondant défense

Créé en 2001, le correspondant défense (CORDEF) est un élu municipal désigné sur proposition du Maire par délibération du conseil municipal pour incarner, au sein de la Commune, le lien entre les forces armées et la Nation.
Le correspondant défense a vocation à :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, rencontres avec des anciens combattants…).

Le Conseil municipal désigne M. Michel THOMAS, Maire pour remplir les fonctions de correspondant défense de la Commune.

VOTE :
Pour : 10
Contre :
Abstention :

5/ Demande de subvention pour la restauration du Monuments aux Morts

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la Marbrerie AUGUSTO concernant la restauration du Monument aux Morts de la Commune.
Le devis s'élève à 4 500 € HT, il comprend le nettoyage du monument et le rechampissage des inscriptions et motifs.

Pour ce type de travaux, il est possible de solliciter des subventions :

- auprès du Département dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 : le taux d'aide est de 40 % maximum et le montant plancher est de 3 000 € HT ;
- auprès de l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG) : le taux d'aide est de 50 % maximum.

Le taux de subvention global maximal pour les communes est de 80 %.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention de 40 % auprès du Département dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 et une subvention de 40 % auprès de l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG) calculée sur un montant subventionnable de 4 500 € HT.

VOTE :
Pour : 10
Contre :
Abstention :

Mehdi Bennourine Riou rappelle que M. AMRANE, Président du Conseil départemental est très favorable à l'entretien des Monuments aux Morts qui contribuent au devoir de Mémoire.

6/ Dépôt d'une autorisation d'urbanisme pour la démolition des garages

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a acheté l'année dernière les garages situés Rue des Anciens Combattants (parcelle C359).
Afin d'assurer la sécurité publique et au vu de l'état du bâtiment, il est nécessaire de procéder à sa démolition.
Avant d'engager des travaux de démolition, une demande de permis de démolir doit être déposée par Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal autorise le Maire à déposer un permis de démolir en vue de la destruction des garages situés sur la parcelle C359.

VOTE :
Pour : 10
Contre :
Abstention :

Mehdi Bennourine Riou indique que plusieurs devis (3) ont été sollicités et que c'est l'entreprise la moins disante qui a été sélectionnée afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.
Monsieur le Maire confirme et ajoute qu'il s'agit d'une entreprise locale.

7/ Convention d'accompagnement du CAUE

Après présentation du CAUE par Jean-Christian BRUEYRE, Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il a sollicité le CAUE afin de bénéficier d'un accompagnement pour mener une réflexion en vue de l'aménagement potentiel de la tour carrée et du réaménagement d'un espace d'accueil de manifestations au niveau du stade.

En réponse à cette demande, le CAUE propose une convention de mission d'accompagnement pour un montant forfaitaire de 3 300 € TTC.
Le CAUE détaille dans une note méthodologique les objectifs et le déroulé de l'étude.

Le Conseil municipal accepte la convention de mission d'accompagnement du CAUE, autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents à ce dossier et inscrit les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026 de la Commune.

VOTE :
Pour : 10
Contre :
Abstention :

8/ Budget Primitif 2026 de la Commune : Décision modificative n°1

Comme souvent en cours d'année comptable, il est nécessaire de voter une décision modificative de virements de crédits afin de tenir compte des dépenses réelles de l'année.

PROPOSITION :

Section investissement dépenses :

Compte 2031 – Etudes :	+ 5 000 € (3 300 € CAUE)
Compte 2152 opération 21 – Panneaux :	+ 4 000 € (marquage sol)
Compte 2152 opération 44 – SIL :	+ 2 000 €
Compte 2116 opération 46 – Cimetière :	+ 5 000 € (portail cimetière)
Compte 2128 opération 51 – Aménagement ruelles et places :	- 16 000 € (Transfert)

VOTE :
Pour : 10
Contre :
Abstention :

Mehdi Bennourine Riou précise qu'il est en accord avec le fond et votera positivement cette délibération mais souhaite rappeler que lorsqu'il avait demandé de resserrer le budget 2026 pour affiner le pilotage et que l'on pourrait le revoir par décision modificative, il lui avait été répondu que la Commune de Balazuc ne produisait pas de décisions modificatives et que cela justifiait de laisser une plus grande marge de manœuvre.

Violaine Brahic indique qu'il s'agit probablement d'une simple erreur due à l'élection récente d'une nouvelle équipe qui prenait alors ses marques et pensait en toute transparence qu'il n'y aurait pas de décision modificative.
Monsieur le Maire indique qu'il y aura à l'automne une commission finances pour travailler sur le budget de manière plus classique cette année.

9/ Divers

Plusieurs informations sont données par les membres du Conseil municipal sur les dossiers en cours :

- **Aménagement arrêts de bus RD579**

Demande d'abribus à la Région et demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus de la RD579 (abribus tôle perforée).
Subventions possibles de la Région : abribus + pose + 80% pour la dalle ; 1er devis 5000 €.

- **Création d'un chemin d'accès à la parcelle C446**

Visite sur place avant décision avec potentiel acquéreur.

- **Devis restauration tableaux église**

2 devis ont été réalisés à ce jour (gratuits) par des restauratrices validées par la DRAC.
Possibilité d'une participation de la Fondation du Crédit Agricole à étudier.

Mehdi Bennourine Riou indique qu'un habitant de Balazuc, familier de longue date de la question de la restauration du mobilier des églises, lui a indiqué qu'il serait ravi d'aider à trouver des financements complémentaires auprès d'associations et de fondations spécialisées ou d'organiser une souscription car s'il s'agit de biens communaux inscrits à l'inventaire des monuments historiques, ces tableaux ont bien entendu une importance symbolique importante.

- **Travaux d'éclairage public**

Remplacement des ampoules (LED) 60000 € (50% pris en charge par Territoire Energie) ; reste 30000 € étalés sur 5 ans (économie en maintenance et consommation).
3 à 4 points lumineux à ajouter : 16000 €.
Réduction éclairage la nuit, conserver une lumière chaude.

Frédéric Constant ajoute que dans le cadre de la rénovation des calades dont il prépare des propositions pour une prochaine réunion, l'éclairage architectural de mise en valeur pourrait être étudié de manière complémentaire.
Mehdi Bennourine Riou demande s'il serait possible ou pertinent de réaliser des tests, par exemple avec du matériel temporaire, pour voir si d'autres types d'éclairages plus centrés sur le cheminement piéton, ne seraient pas plus indiqués que l'éclairage d'ambiance actuel. Il donne l'exemple d'un lampadaire visible depuis la salle du Conseil municipal qui fournit un point lumineux situé à 4m de hauteur mais n'apporte pas de réel éclairage de l'escalier juste à côté dans le rempart.

- **Aménagement du chemin du Retourtier**

Un rétrécissement provisoire a été mis en place.
Prévoir un 2ème rétrécissement (quilles) pour faire réellement ralentir.

- **Aménagement passage piéton RD579**

Avec l'accord de Monsieur le Maire, un habitant de Balazuc indique qu'il lui paraitrait légitime qu'un feu avec un détecteur de vitesse soit implanté au niveau du passage piéton, ce qui n'est malheureusement pas possible car hors agglomération.

Violaine Brahic rappelle que les collégiens et lycéens effectuent leur rentrée scolaire la semaine prochaine et que la vitesse est très excessive tous les matins devant les arrêts de bus. Elle indique qu'il s'agit d'une situation dangereuse pour laquelle il faudrait aménager le carrefour. Ce carrefour est très dangereux également pour les cyclistes venant de la voie verte.

Frédéric CONSTANT indique qu'il faudrait prendre en compte cela dans le cadre du projet d'aménagement des arrêts de bus et questionne sur la pertinence de réaliser les nouveaux abris bus sans poser cette question en amont ; un rond-point, s'il était envisagé résoudrait cette problématique ainsi que d'autres et il serait dommage d'aménager de nouveaux abris-bus s'il faut les supprimer par la suite.

Mehdi Bennourine Riou indique que le courrier de constat partagé de dangerosité du Président du Département est encourageant et qu'il convient à présent de lui demander de résoudre cette problématique. Il souhaite que la mairie demande au Président du Conseil départemental de limiter la vitesse à 50 km/h sur cette portion routière et sollicite la Gendarmerie nationale pour la mise en place de contrôles radar plus réguliers.

- **Aménagement cour de l'école**

Mehdi Bennourine Riou ajoute que lors d'un échange privé, on lui avait confié qu'il y avait un projet de court terme pour disposer de la terre végétale dans l'angle arboré de la cour pour apporter de la verdure à la place du gravier stabilisé.

Violaine Brahic confirme que cela lui avait également été évoqué et qu'il s'agissait d'un aménagement prévu pour l'automne par l'ancienne équipe municipale.
Catherine Mollier précise que la cour a autrefois été goudronnée à la demande des parents pour la sécurité des enfants (risque de chute sur terrain irrégulier) et la propreté. Elle est tout à fait favorable à la végétalisation de la cour d'école.

Véronique Boyer précise que les conditions climatiques d'aujourd'hui ont bien évolué et présente l'atelier Bivouac, une association loi 1901 spécialisée dans la végétalisation des cours d'école. Elle indique qu'elle et Violaine Brahic ont prévu de prendre contact avec eux afin d'apporter une réponse à cette problématique. Le problème d'assainissement à Cournazou n'est pas encore solutionné (subvention 20% ; élargir à plus d'habitants pour plus de subventions).

- **Antenne de téléphonie mobile :**

Une réunion s'est tenue en mairie en amont du conseil municipal au cours de laquelle on a pu avancer sur le dossier (Mehdi Bennourine Riou remercie les conseillers municipaux sur ce point).

Mehdi Bennourine Riou indique que lors de cette réunion, Frédéric Constant a expliqué que l'opérateur ne lui avait remis que très peu d'éléments techniques jusqu'à la mi-juillet, aussi, il souhaite adresser ses excuses auprès de Frédéric Constant car il estime avoir jugé un peu sévèrement le manque de transmission d'information auprès des conseillers municipaux. Il ajoute qu'il lui parait important de pouvoir échanger plus régulièrement en toute transparence afin d'éviter ces quiproquos.

A ce jour, de nombreuses pistes ont été explorées afin de trouver un consensus acceptable par la majorité des habitants, sans négliger cependant les performances attendues et légitimes.

Mehdi Bennourine Riou indique qu'il a tenu à poursuivre le travail sur une piste qui n'a fait qu'être évoquée jusqu'à lors sans être réellement envisagée. Il précise qu'il n'y a pas de projet à ce stade sur cet emplacement et qu'avant même toute étude, il faut largement consulter les balazucains pour éviter de heurter maladroitement. Il indique avoir, à cet effet, rencontré deux usagers réguliers de l'église afin d'évaluer s'il était envisageable, sans heurter personne, de demander à l'opérateur une étude technique pour implanter l'antenne réseau à l'intérieur du clocher de l'église. Il explique que la réponse qui lui a été fournie était tout à fait encourageante et que la vocation du clocher était de « servir les habitants ».

Mehdi Bennourine Riou propose à Monsieur le Maire d'organiser une rencontre avec les usagers de l'église et les habitants pour évaluer si l'idée d'intégrer une antenne dans le clocher de l'église est de nature à gêner pour des raisons patrimoniales ou spirituelles. Il indique que, dans le cas où une très large majorité n'est pas heurtée par cela, il serait dommage de ne pas envisager d'y'implanter l'antenne réseau puisque l'emplacement et l'architecture du lieu a été pensé pour communiquer dans la zone que l'on cherche à desservir.

Avec l'accord de Monsieur le Maire, un habitant indique que le *Guide d'implantation des Antennes relais,* document édité à l'attention des collectivités pour la réalisation des antennes 4G dans le cadre du dispositif *New deal* indique justement qu'il est intéressant pour des cas de préservation du patrimoine architectural et paysager, d'intégrer les antennes réseau, justement dans les clochers et les toits des églises et autres bâtiments publics. Il cite un projet architectural particulièrement intéressant qui a été mené dans une commune similaire où les antennes ont été installées dans le clocher de l'église et que des tuiles spécifiques permettant le passage des hautes fréquences ont été installées à cet effet. Il indique que le document invite les collectivités à se rapprocher de la DREAL et de la DDT, services de l'Etat, pour être accompagnés dans le cadre spécifique des villages présentant un fort intérêt patrimonial.

Frédéric Constant précise que le cadre financier contraint du dispositif *New deal*, ne permet pas forcément à l'opérateur de choisir les antennes les plus discrètes mais précise que les antennes choisies sont probablement camouflables dans le clocher. Il précise que l'étude technique doit être demandée car l'ouverture contrainte du clocher, la hauteur de l'édifice, son altitude sont autant de paramètres complexes que l'opérateur doit étudier pour savoir si cela est envisageable.

Monsieur le Maire indique qu'il demandera auprès de l'opérateur l'étude technique du clocher et qu'il s'agit bien là d'une étude.

- **Lutte contre l'ambroisie (réseau Fredon) :**

Largement promouvoir le pastoralisme qui participe à l'entretien de notre patrimoine foncier et à la prévention des incendies et au développement d'espèces invasives comme l'ambroisie. Proposition de collectif des acteurs du pastoralisme à la demande engagée par la Communauté de Communes par l'intermédiaire de son chargé de mission Théo DOIZE. Ce collectif a pour but de sécuriser le foncier, soutenir l'activité pastorale et répondre aux problématiques rencontrées par ses acteurs.
Une rencontre sera organisée fin septembre-début octobre.

- **Ardèche habitat :**

Nous sommes en lien régulier avec M. DE BOURGOGNE qui intervient sur l'entretien des logements à l'agence du Teil.
La réhabilitation du logement T3 situé à l'étage de la cour intérieure demande d'abord de régler les problèmes d'infiltration d'eau générés par plusieurs points : la médiation avec le voisin propriétaire du logement dont les eaux pluviales se déversaient sur le mur mitoyen ont donné lieu à la pose d'une conduite d'évacuation et un travail de couverture sur le mur pour se prémunir de toute nouvelle infiltration.
La Mairie a demandé l'accord des propriétaires concernés pour réaliser un raccord d'évacuation d'eaux pluviales en face, côté jardin public.

Ensuite, seront réalisés les travaux de rénovation, changement des menuiseries avec pose de doubles vitrages, changement des radiateurs.

Plus globalement, nous avons obtenu l'accord oral de M. JALLAT, responsable du patrimoine d'Ardèche Habitat pour le changement des menuiseries pour l'ensemble des 4 logements.
Nous avons également demandé une isolation en toiture pour laquelle nous n'avons pas eu de réponse favorable dans l'immédiat.

Compte-tenu des travaux demandés et des procédures administratives, le logement sera remis à la location à la rentrée de 2027.
Nous remercions M. le Préfet, Mme la Sous-Préfète et Mme ALLEFRESDE, conseillère départementale déléguée au CA d'Ardèche Habitat.

- **CCAS :**

Le CCAS s'est réuni pour la première fois le 18 mai 2026 pour réfléchir à son action.
Une 2ème rencontre aura lieu fin septembre, début octobre 2026.
La participation au « Repair Café » est prévue courant 2026 avec le concours de Sport Pour Tous que nous remercions. Ces ateliers réuniront sur une journée des bénévoles qui pourront réaliser des travaux de réfection sur du petit matériel ménager gratuitement.

- **REZO POUCE :**

Nous avons participé aux rencontres avec les animateurs de la Communauté de Communes en charge des mobilités et, à ce titre, du déploiement du Rézo Pouce sur notre territoire avec l'application MOBICOOP.
Le 23 août, nous avons fait une mise en situation sous les 2 panneaux « Pouce » de notre commune pour nous rendre à l'apéritif intercommunal de Lanas auquel participaient également les communes de Vogüe, Rochecolombe et St Maurice d'Ardèche.
Cette mobilisation a permis des retours pertinents aux chargés de mission.

Nous poursuivrons l'amélioration de ce dispositif qui vise à promouvoir le covoiturage en milieu rural et les solidarités de voisinage.
Nous reviendrons également auprès des habitants dans le cadre de la réflexion sur la mise en place d'un transport à la demande.

- **Vigilance canicule et personnes vulnérables :**

Nous sommes mobilisés pour recenser et contacter les personnes vulnérables de la commune.
Il a été mis à disposition en après-midi la salle polyvalente climatisée pour celles et ceux qui le désiraient.
Un signalement de personnes vulnérables, seules, nous a mobilisées activement en juillet et nous remercions à ce titre celles qui se sont relayées pour se rendre à domicile et assurer veille et vigilance.

- **Recherche de logement pour une famille avec enfants scolarisés à Balazuc :**

Une maman s'est retrouvée à devoir quitter son logement avec 5 enfants à charge dont 2 scolarisés à Balazuc.
Nous n'avons malheureusement pu trouver de solution sur le village et nous avons ainsi 2 enfants qui quittent notre école. Cette famille a trouvé un logement en parc privé sur une autre commune et a bénéficié de la garantie de cautionnement gratuit proposé par Action logement.
Merci également aux personnes qui se sont mobilisées au sein du CCAS sur ce sujet.
Réflexion sur les ateliers et recherche de locaux pour les accueillir, ce sujet reste à développer.

- **Canicule et ses conséquences observables sur la vie du village et son activité estivale :**

Comment protéger le centre du village de la chaleur restituée par tous les éléments minéraux architecturaux mais aussi aménagement urbain. Cette réflexion devrait s'engager avec l'aide de tiers, tel que le CAUE de l'Ardèche mais aussi « l'Atelier Bivouac » (collectif paysagiste DPLG actif dans ce domaine et expérimenté) : ex : désartificialisation de la cour d'école de Jaujac, aménagement de la cour d'école de Rocles.

- **Sensibilisation Natura 2000 et ENS :**

Les sensibilisateurs ont effectué chaque lundi matin, en juillet et août des balades nature qui ont rencontré leur public. Leurs ateliers pédagogiques ont également été fréquentés et ont suscité l'intérêt des vacanciers.
Dans le cadre de notre collaboration avec Mme COSTE DURIEUX et Carole CHARPENTIER, respectivement chargées de mission Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles, nous avons :
* Fermé l'accès à la réserve d'eau sur le plateau des Gras afin de lutter contre le camping sauvage sur cette zone protégée et à risques, notamment d'incendie
* Déployé des panneaux d'interdiction de camper, allumer des feux, jeter des mégots afin de lutter contre les risques d'incendie.

Nous attendons d'ici l'automne des panneaux à visée pédagogique financés et réalisés par la Région et le Département pour participer à la sensibilisation de notre Biotope et des espèces qu'elle accueille et que nous devons protéger.

Une action d'inventaire de ces espèces en collaboration avec des bénévoles et avec l'école est prévue et devra être mise en œuvre avec le budget afférent alloué par la Région

- **Amélioration des conditions de travail des ASVP par temps de canicule :**

L'exposition aux chaleurs exceptionnelles de cet été en température et en durée nous interroge sur notre responsabilité en tant qu'employeur sur les risques que cela peut induire sur leur santé.
L'exposition à l'entrée du village dans un environnement uniquement minéral est particulièrement concernée. Celle de l'entrée du parking du Treillat est également concernée.

Ainsi, une ASVP a eu 3 jours d'arrêt de travail pour une photo-kératite ou coup de soleil oculaire, un ASVP a eu des brûlures dues aux coups de soleil sur le visage et les ailes du nez, une autre également sur les oreilles. Ont été signalés des problèmes veineux majorés et lèvres crevassées, de nombreuses migraines et une fatigue certaine.

Pour la prochaine saison, il est impératif de penser des protections et des dispositifs rafraichissants pour les accompagner dans une mission particulièrement exposée à la chaleur excessive.

Heure de clôture de la séance : 20h40

Le Maire,
Michel THOMAS

La Secrétaire de séance,
Valérie DEJAEGHERE